

Département
Des ARDENNES
=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 17 septembre 2020
Convocation faite
Le 03 septembre 2020**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 09 septembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mercredi neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), M. Julien VERGÉ, M^{mes} Amélia MOUSSAOUI, Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-09-192 Désignation d'un représentant pour les Comités de Pilotage du Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA) en lien avec VALODÉA

Considérant l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement rendant obligatoire, depuis le 1^{er} janvier 2012, l'élaboration des PLPDMA (Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés),

Vu les décrets n° 2015-662 du 10 juin 2015 et n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, précisant que notre EPCI doit délibérer sur l'élu référent participant à l'élaboration et au suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

Vu la délibération n° 2019-06-135 du 11 juin 2019, par laquelle le Conseil de Communauté a confié l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme commun de prévention des déchets ménagers et assimilés à VALODÉA,

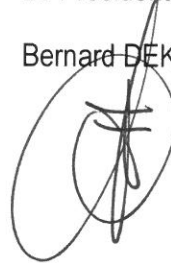
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité, par vote des membres à main levée :

abstentions : M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX (avec le pouvoir de M^{me} Angélique WAUTOT), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT (avec le pouvoir de M. Robert ITUCCI), MM. Dominique HAMAIDE, Pascal GILLAUD

* **désigne** M. Richard CHRISMENT, Vice-Président en charge de l'Environnement, en tant qu'élu référent des Comités de Pilotage du PLPDMA.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.